

# Les certifications délivrées par le Ministère de l'Éducation Nationale

Plus de 600 diplômes de l'enseignement technologique et professionnel, délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale, sont accessibles par la VAE :

- les CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle),
- les BEP (Brevet d'Études Professionnelles),
- les Baccalauréat Professionnel et Technologique,
- les BP (Brevet Professionnel),
- les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
- les mentions complémentaires
- les diplômes de métiers d'arts
- les diplômes de comptabilité et de gestion



## ➔ Métiers pour lesquels il existe des diplômes accessibles par la VAE

- ➔ MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
- ➔ MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE, DU TRAVAIL DES MÉTAUX
- ➔ MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'ÉLECTRONIQUE
- ➔ MÉTIERS DE L'INDUSTRIE (TEXTILE, AGRO-ALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, BOIS, ...)
- ➔ MÉTIERS DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT (AUTOMOBILE, ...)
- ➔ MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE
- ➔ MÉTIERS DU SECRÉTARIAT, DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
- ➔ MÉTIERS DE LA BANQUE, DES ASSURANCES ET DE L'IMMOBILIER
- ➔ MÉTIERS DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
- ➔ MÉTIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE
- ➔ MÉTIERS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DE L'ALIMENTATION
- ➔ MÉTIERS DE L'ART ET DE L'ARTISANAT
- ➔ MÉTIERS DES SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS
- ➔ MÉTIERS DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PROTECTION
- ➔ MÉTIERS DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES
- ➔ MÉTIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

# La VAE en 4 étapes



## S'informer et engager la démarche

Le candidat doit prendre rendez-vous avec le Centre de Validation le plus proche de son domicile, où il pourra se renseigner et retirer le Livret 1.

Dans le livret 1, le candidat justifie ses différentes expériences salariées, non-salariées ou bénévoles en relation avec le diplôme recherché, leurs durées, fournit les attestations des formations suivies et des diplômes déjà obtenus.

Après analyse du livret 1, le centre de validation envoie une notification de décision de recevabilité.

Si l'expérience est d'une durée de 3 ans minimum et en lien avec le diplôme visé, alors le livret 2 sera remis par le centre de validation au candidat.

## Monter son dossier

Le livret 2 est un dossier qui permet de présenter le descriptif des activités et des expériences au regard des exigences du diplôme. Il est fortement conseillé au candidat de se faire accompagner pour la rédaction de ce livret qui sert de support à l'entretien avec le jury.

La méthode pédagogique utilisée est une approche individualisée. L'accompagnement aidera le candidat à valoriser son expérience, cibler ses activités les plus pertinentes, rédiger son dossier et préparer son entretien. Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.

## Valider son expérience

Le dossier VAE (livret 1 + livret 2) une fois déposé permet la réunion du jury. Le jury se réunit une à deux fois par an selon les diplômes.

Composé de professionnels et d'enseignants, le jury apprécie l'expérience du candidat à partir de son dossier et d'un entretien.

Le jury peut décider d'attribuer complètement le diplôme ou de déterminer les compétences et connaissances manquantes.

## Poursuivre le projet

→ En cas de validation totale, le diplôme sera délivré par le Rectorat.

→ En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour compléter son dossier VAE en suivant les recommandations du jury ou en se présentant aux épreuves d'examen non validées.

### Durée du parcours :

De la recevabilité au premier passage en jury, la durée moyenne du parcours est de 6 mois à 1 an selon la motivation personnelle du candidat et l'organisation des jurys.

Pour vous informer et vous aider  
dans la démarche VAE :

[www.vae-npdc.fr](http://www.vae-npdc.fr)

- › Espace Candidat(e)s
- › Rubrique "Où se renseigner ?"

Autres sites utiles :

- [www.ac-lille/informations/examen/vae](http://www.ac-lille/informations/examen/vae)
- [www.glp-fcip-ac-lille.fr](http://www.glp-fcip-ac-lille.fr)
- <http://eduscol.education.fr>
- <http://www.cncp.gouv.fr>

 CONTACT



**DURÉE  
DU PARCOURS :  
DE 6 MOIS À 1 AN**

